



## INFORMATION AU PUBLIC

### 1<sup>ère</sup> révision du SCoT de la Grande agglomération toulousaine

Par délibération du 27 avril 2017, le Comité Syndical du SMEAT a approuvé la 1<sup>ère</sup> révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Grande agglomération toulousaine.

La délibération ainsi que le SCoT approuvé peuvent être consultés au siège du SMEAT, aux heures de bureau (du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30, et de 14h00 à 17h00) :

Immeuble le Belvédère, 6<sup>ème</sup> étage  
11, boulevard des Récollets  
31 078 TOULOUSE Cedex 4  
05 34 42 42 80

Ils peuvent également être consultés et téléchargés sur le site du SMEAT :

<http://www.scot-toulouse.org>

La délibération d'approbation peut également être consultée dans les mairies des 114 communes du SMEAT ainsi qu'au siège des établissements publics de coopération intercommunale membres du SMEAT.